

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT
(PLOUGUERNEVEL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2024, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + commune de Gouarec depuis le 1^{er} mai 2021, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

Le présent rapport concerne uniquement le service : PLOUGUERNEVEL.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLOUGUERNEVEL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 900 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2020	Transfert de compétence de la commune de Plouguernevel vers le SM Kreiz Breizh Argoat.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, du génie civil
-----------------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Captage Le Quinquis PLOUGUERNEVEL	11	98 536	116 809	+18,54 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		98 536	116 809	+18,54 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2023 [m³]	Acheté en 2024 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	32 199	39 737
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT - ROSTRENEN	5 124	5 525

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Station Le Quinquis PLOUGUERNEVEL	200	93 481	106 213	+13,62 %
Traitement complet				

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	93 481	106 213	+13,62 %
Importations	37 323	45 262	+21,27 %
Total général	130 804	151 475	+15,80 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	872	917	+5,16 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	31	41	+32,26 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	904	959	+6,08 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

PLOUGUERNEVEL	917
ROSTRENEN	42
Total des abonnés	959

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	93 481	106 213	+13,62 %
Volume importé	37 323	45 262	+21,27 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	130 804	151 475	+15,80 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m³/an)	45 058	46 450	+3,09 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m³/an)	23 496	29 735	+26,55 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m³/an)	25 934	38 901	+50,00 %
Volume total vendu aux abonnés	94 488	115 086	+21,80 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 51 m³ par an. Elle était de 52 m³ en 2023.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	86,6	86,7	+0,06 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Au 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- la redevance de consommation d'eau potable
- la redevance performance eau potable

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,0000
Redevance consommation d'eau potable	0,0000	0,3300
Redevance performance eau potable	0,0000	0,0200

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : PLOUGUERNEVEL

2024

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,21	47,65	+10,28 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	43,21	47,65	+10,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	Abonnement diam 80 mm	43,21	47,65	+10,28 %
	Abonnement diam 100 mm	43,21	47,65	+10,28 %
	Abonnement diam 150 mm	43,21	47,65	+10,28 %
	N° 1 (0 à 50 m³)	0,565	0,623	+10,27 %
	N° 2 (51 à 100 m³)	0,899	0,992	+10,34 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	0,677	0,747	+10,34 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,521	0,574	+10,17 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,521	0,574	+10,17 %
	N° 6 (au-delà de 2 000 m³)	0,471	0,519	+10,19 %
	Vente en Gros	0,000	0,000	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,82	52,47	-6,00 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	696,93	738,47	+5,96 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	Abonnement diam 80 mm	942,91	1238,47	+31,35 %
	Abonnement diam 100 mm	1442,91	2138,47	+48,21 %
	Abonnement diam 150 mm	3942,91	4938,47	+25,25 %
	N° 1 (0 à 50 m³)	0,9279	1,003	+8,09 %
	N° 2 (51 à 100 m³)	0,6429	0,634	-1,38 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	0,9167	0,879	-4,11 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,7396	0,950	+28,45 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,6171	0,800	+29,64 %
	N° 6 (au-delà de 2 000 m³)	0,5590	0,855	+52,95 %
	Vente en Gros	0,3150	0,000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]	0,00	0,33	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,00	0,016	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

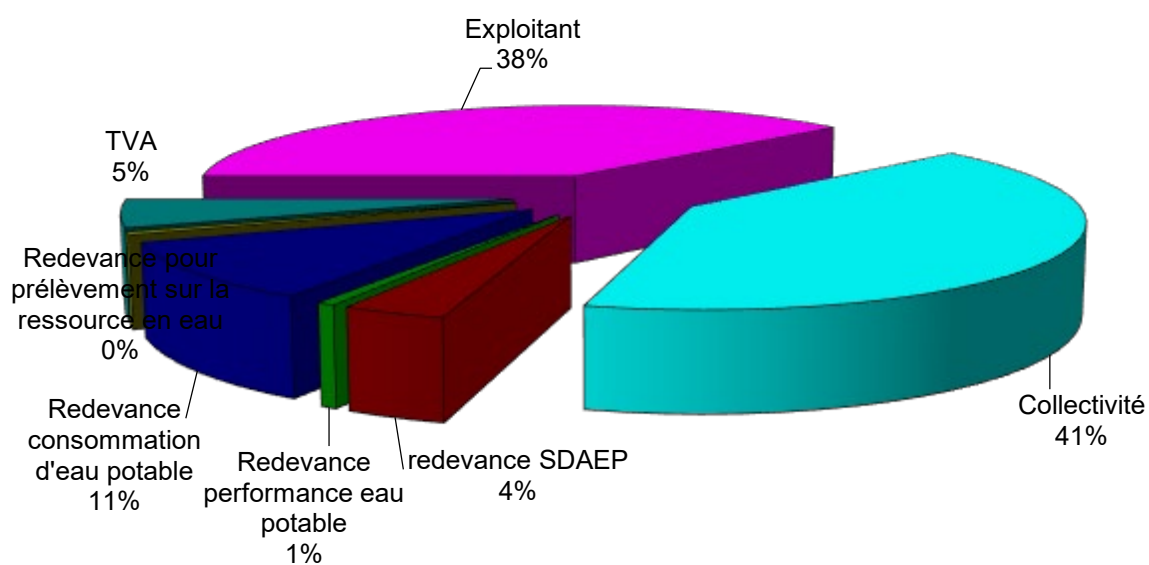
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	129,95	143,34	+10,30 %
Collectivité	152,69	151,90	-0,52 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	1,92	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	18,29	19,42	+6,18 %
Total [€ TTC]	350,81	372,46	+6,17 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,46 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,10 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	114 947,80 €	135 569,75 €	+17,94 %
dont abonnements	55 410,54 €	52 700,42 €	-4,89 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 705,82 €	- 662,54 €	+6,13 %
Total recettes de vente d'eau	114 241,98 €	134 907,21 €	+18,09 %
Autres recettes			
Excédent année précédente		19 952,57 €	
Total des recettes	114 241,98 €	154 859,78 €	

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	88 896,65 €	104 448,94 €	+17,49 %
dont abonnements	37 201,70 €	39 043,33 €	+4,95 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 540,58 €	- 360,01 €	+33,40 %
Total recettes de vente d'eau	88 356,07 €	104 088,93 €	+17,81 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2023	2024	Variation
Dépenses de volume importé	41 714,79 €	25 282,00 €	-39,39 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	30	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	33	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

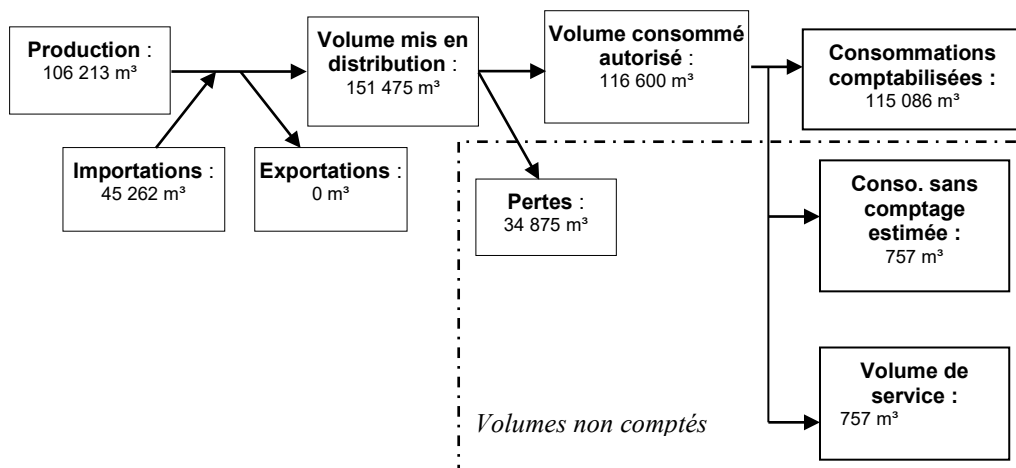
SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 757 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 757 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	70,2 %	76,2 %	72,0 %	73,2 %	77,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,3	1,0	1,2	1,1	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,2	0,9	1,1	1,1	1,1

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,9	2,9	2,9	3,0	3,7
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,721	0	0	0,275	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,5 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) = 164 875 € HT au global, avec 46 566,25 € HT réalisés en 2024	
Extension de réseau, Kerhuel, MBC, 140 ml	10 624 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	235 618,09 €	214 887,47 €
Remboursements au cours de l'exercice	23 575,04 €	21 923,98 €
dont en intérêts	2 844,42 €	2 383,54 €
dont en capital	20 730,62 €	19 540,44 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	52 118,77 €	61 034,67 €	61 034,65 €	47 102,89 €	20 571,80 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Création d'un débitmètre avec coffret déporté, Route de Lonchou	916 €
Création d'un débitmètre avec coffret déporté, rue Emile Bouetard	6 266 €
Renouvellement de réseaux, Lotissement Park Toul, MBC, 230 ml	73 246 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) = 164 875 € HT au global	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	35,00 €	125,00 €